

Bonjour,

Afin de permettre le versement de la bourse, veuillez s'il vous plaît prendre connaissance du libellé qui suit. Merci de répondre si vous attestez et approuvez la bourse à verser.

Cordialement.

Identification

Matricule étudiant:

Nom de l'étudiant:

Type article:

Projet:

Montant de la bourse:

\$ CAD

Trimestre d'attribution:

3 positions: Ex. A21 pour trimestre d'automne 2021

Attestation par le responsable du projet

Le responsable des fonds, de l'encadrement du mémoire ou du travail dirigé **déclare et atteste** que le boursier est inscrit comme étudiant à l'Université de Montréal, ou dans une institution d'enseignement de niveau Universitaire, et que les versements accordés constituent une bourse au sens de la définition suivante (ADRC - Folio de l'impôt sur le revenu S1-F2-C3 - 3.7 et 3.8):

"...des sommes ou des avantages accordés à des étudiants pour leur permettre de poursuivre leurs études. Ces bourses visent habituellement à permettre à l'étudiant de poursuivre des études de niveau post secondaire ou supérieur(...) Ces bourses aident habituellement l'étudiant à poursuivre ses études dans le but d'obtenir un grade universitaire, un diplôme ou un certificat(...) Habituellement, un étudiant n'a pas à faire de travaux particuliers pour le payeur en échange d'une bourse..."

À cet égard, le responsable reconnaît que la **somme versée au titre de la présente bourse ne constitue, ni un gain admissible au régime de rente du Québec, ni un gain assurable au régime d'assurance emploi**. Comme il ne s'agit **pas de salaire** en échange de services rendus, le bénéficiaire de la bourse ne contribue pas à l'assurance emploi et ne peut pas avoir droit à des prestations en vertu de ce régime fédéral.

Pour les bourses versées à des étudiants de 2e et 3e cycle à partir d'un fonds de recherche, le responsable de l'encadrement atteste également que le projet d'études supérieures du boursier est en lien direct avec le projet de recherche dans lequel la bourse est imputée. Pour les étudiants de 1er cycle, le responsable de l'encadrement atteste que l'étudiant effectue un stage crédité d'initiation à la recherche dans le cadre de son baccalauréat en vue d'une préparation aux études avancées.

Le responsable reconnaît qu'une **déclaration erronée**, ou reconnue comme telle par les autorités fiscales, pourrait encourir des **pénalités qui seraient imputées au projet** auquel la bourse est associée.

Le responsable reconnaît également en avoir informé l'étudiant.

Approbation de dépense par le responsable du projet

Le responsable du projet associé à la bourse d'étude, **approuve** l'imputation de cette dépense à son projet.